

Lettre d'information communale

La Châtaigneraie le 4 mai 2020

Chers Châtaigneraisiennes, chers Châtaigneraisiens,

Dans cette période de confinement, je sais que parmi vous, certains vivent des moments difficiles. Par cette lettre d'information, je veux vous manifester ma solidarité, celle de la municipalité et des services de la mairie. Je sais que, dans l'ensemble, vous respectez bien les consignes, il en va de notre santé à tous. Je vous incite à les poursuivre avec rigueur, même si la fin du confinement pointe à l'horizon. Soyons solidaires avec nos proches, nos aînés, et avec tous ceux soignants et services municipaux, qui font le maximum pour que chacun puisse traverser au mieux ce temps de crise qui nous impacte tous, avec une pensée pour les entreprises inquiètes pour leur avenir. Restons optimistes, des jours meilleurs se profilent...

La mairie est à vos côtés. Vous pouvez compter sur mon équipe et moi-même.

Bien cordialement.

Nicolas Maupetit, Maire.

A- Continuité des services publics de proximité

❖ Les services municipaux

- La mairie assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h au : **02 51 69 60 41**. L'adresse courriel est aussi utilisable : mairie@la-chataigneraie.fr
- L'ensemble des bâtiments, parcs et jardins publics sont toujours fermés. Les agents techniques assurent des travaux de sécurité et de salubrité. A partir du 11 mai, certains parcs seront de nouveau accessibles si notre département est classé en vert.
- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) fonctionne toujours avec les services d'aide à domicile et de portage des repas. Il assure également un rôle de soutien auprès des plus vulnérables (ou fragiles) de la commune en leur offrant une aide logistique et un soutien psychologique. Le service est joignable au **02 51 69 60 41**.
- Urbanisme : merci de contacter la mairie concernant toute demande sur les délais et les dépôts de dossiers.

❖ Le cimetière

Le cimetière sur consigne de la Préfecture était fermé au public, de nouvelles directives permettent son ouverture en respectant les gestes barrières. Celui-ci doit être situé dans un rayon de 1km de votre domicile, et l'attestation dérogatoire de sortie est obligatoire (jusqu'au 11 mai, si sortie de confinement).

- ❖ Reprise des écoles : nous vous tiendrons informés rapidement des consignes d'application pour la reprise des différentes écoles dès les directives gouvernementales prises.
- ❖ Masques : vous êtes nombreux à vous interroger sur l'approvisionnement et les obligations de port du masque. Le Conseil départemental et les intercommunalités ont commandé plus de 850 000 masques en tissus. Les délais de fabrication et d'approvisionnement sont importants. La municipalité va distribuer dans chaque boîte aux lettres un courrier expliquant le fonctionnement de la distribution des masques.

Le port du masque n'exclut pas de continuer à appliquer les gestes barrières. Pour se souvenir des bonnes pratiques à adopter, retenez les **4M**, ils sont primordiaux pour maintenir l'effort sur la protection.

MASQUE : Le port du masque demeure obligatoire si l'on est malade ou soignant toujours et encore.

MAINS : S'il est fondamental de respecter un lavage des mains scrupuleux à l'eau et au savon ou avec des solutions hydroalcooliques lorsque le lavage des mains n'est pas possible en déplacement, il est aussi nécessaire d'apprendre à limiter les contacts de ses mains et son corps avec le mobilier ou les objets. Rappelez-vous "on touche avec les yeux".

MÈTRE : La distanciation sociale doit être maintenue, même si elle va certainement s'assouplir dans le temps. En cas d'impératif de déplacement et de contact avec une autre personne, veillez à toujours maintenir une distance minimum d' 1 METRE entre vous.

MINUTE : Maintenir une distance minimum c'est important, mais gérer le temps de présence est tout aussi primordial. Limitons nos interactions au strict nécessaire, et cela, autant que possible, au travail comme lors des périodes de repos.



❖ La Poste

Le bureau de poste de la Châtaigneraie est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h et les samedis de 9h30 à 12h30. Ces horaires sont valables 2 semaines à partir du mardi 28 avril. La distribution du courrier est effectuée du mardi au vendredi.

SCOM

❖ Ordures ménagères

Pour des raisons de salubrité publique, la collecte des ordures ménagères est un service prioritaire.

Celle-ci reste assurée aux dates prévues et dans les conditions de collecte habituelles.

Le SCOM met tout en œuvre pour assurer l'évacuation de ces déchets le plus efficacement possible.

Etant donné les conditions d'organisation liées la reprise de la collecte des emballages, les horaires de collecte peuvent varier de manière importante (plus tôt ou plus tard que d'habitude).

❖ Textile

En cette période de crise sanitaire, afin de respecter les mesures prises pour limiter les déplacements "Le Relais atlantique" a interrompu la collecte des textiles.

Dans l'attente de la reprise du service, il est demandé aux usagers de conserver leurs sacs de textiles fermés chez eux".

Il est rappelé que le dépôt de déchets au pied des conteneurs et sur les espaces publics est interdit. De plus, déposer des sacs au pied des conteneurs ne permet pas leur valorisation et seront détruits.

❖ Verre et papier

Pour le verre et le papier, la collecte des bornes d'apport volontaire continue d'être assurée.

Néanmoins, afin de limiter les déplacements de chacun, nous recommandons d'éviter autant que possible les dépôts en attendant que la situation revienne à la normale.

❖ Emballages

La collecte des sacs jaunes est reprise depuis le 2 avril selon le calendrier de collecte habituel.

Etant donné les volumes à collecter, l'organisation de cette collecte est impactée et les horaires peuvent varier fortement par rapport à d'habitude.

Il est rappelé qu'en règle générale, les sacs doivent être sortis la veille du jour de collecte.

Si vous n'avez plus de sacs jaunes, nous recommandons :

1- d'éviter autant que possible les déplacements et de privilégier un stockage provisoire à domicile en attendant un retour à la normale,

2- de stocker provisoirement vos emballages dans un contenant quelconque en attendant de pouvoir vous réapprovisionner en sacs jaunes. Vos emballages devront être impérativement être déposés en sacs jaunes pour être collectés. Si ces deux possibilités sont impossibles, merci de prendre contact avec la mairie : **02 51 69 60 41**.

❖ Déchèteries

La déchèterie de La Châtaigneraie rouvre pour les déchets verts des particuliers. **Inscription obligatoire** sur le site du SCOM85.fr ou au **02 51 57 11 93**.

B- Sanitaire, social, aide aux familles

Violences intrafamiliales

En cette période de confinement qui oblige un huis clos au sein des familles, soyez attentifs et actifs contre les comportements violents.

❖ Femmes en danger

Les femmes victimes de violences peuvent se rendre en pharmacie et donner l'alerte auprès de leur pharmacien qui contactera les forces de l'ordre.

Une ligne d'écoute le **3919** est également à disposition du lundi au samedi.

❖ Enfance en danger

Ces jours-ci, les enfants maltraités sont encore plus vulnérables. Que vous soyez un enfant victime, un parent en difficulté qui se sent « à bout », un voisin qui suspecte des faits de maltraitance..... Appelez le **119**

Handicap et confinement

Un numéro vert d'écoute et d'assistance, le **0805 030 068** est ouvert pour les personnes en situation de handicap et leurs proches qui ne sont pas accompagnés par un établissement social ou médico-social.

Psychologues et sophrologue

- ❖ Un dispositif national d'écoute et de soutien est déployé pour surmonter les difficultés psychologiques engendrées par la crise sanitaire : stress, épuisement, difficulté à vivre le confinement - N°vert 24/24/et 7/7 : **0 800 130 000**
- ❖ Mme **Patricia JADAULT**, psychologue du Pôle Santé intercommunal de Mouilleron-St-Germain est également à votre écoute au **06 72 79 13 64**
- ❖ M. **Cyrille OUDOT**, psychologue au Pôle Santé de La Châtaigneraie, continue ses consultations et ses prises de rendez-vous au **06 67 96 81 02**
- ❖ Mme **Isabelle OERTHER BORDE**, sophrologue du Pôle Santé intercommunal de Mouilleron-St-Germain peut être contactée au **06 85 51 34 34**

UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

Besoin d'une écoute, d'un soutien, d'un accompagnement ? Le point info famille est disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h avec des professionnels spécialisés dans l'écoute. Contact : 0251443702

L'UDAF de la Vendée vient d'intégrer à son site web une page qui regroupe l'ensemble des vidéos de sa rubrique « Conseil de famille », des conseils d'experts pour aider les parents et les familles « confinés » : <http://www.udaf85.fr/nos-videos/>

Retrouvez les thématiques liées au divorce/séparation et l'organisation familiale, aux violences au sein du foyer, mais aussi à la responsabilité en tant que curateur/tuteur d'un proche, comment bien gérer le temps devant les écrans pendant le confinement, couple : comment éviter la crise ? Covid 19 : faut-il vraiment en parler à vos enfants ?

UNAF (Union National des Associations Familiales)

L'UNAF a créé un compte Facebook « prendre soin de ma famille » : <https://www.facebook.com/prendresoindemafamille/>

École à la maison, relations familiales, budget... le confinement bouleverse la vie des parents. En dehors de toutes offres commerciales, les experts de l'Unaf se mobilisent pour aider les parents à prendre soin de leur famille. Conseils d'experts, ressources gratuites et utiles, chiffres clefs et questions-réponses sont rassemblés sur le compte Facebook « Prendre soin de ma famille ».

Chaque semaine, l'Unaf publiera des conseils pour aider les parents à vivre leur vie de famille dans les meilleures conditions possibles pendant toute la durée du confinement

C- Liens utiles

❖ La MDPH

- <http://vendee.fr/Solidarite-et-education/Handicap/23398-La-MDPH-de-Vendee-a-votre-disposition/http-vendee.fr-MDPH>
Retrouvez sur ce lien l'autorisation dérogatoire de sortie pour les personnes en situation de handicap.
- Nouveauté : il est possible de déposer son dossier en ligne : <http://www.vendee.fr/Solidarite-et-education/Handicap/23398-La-MDPH-de-Vendee-a-votre-disposition/MDPH-en-ligne>

❖ La Communauté de communes met en place une plateforme téléphonique spéciale COVID-19 pour répondre à toutes vos questions, que vous soyez professionnels ou particuliers : **02 51 69 61 43** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

❖ Cyber menaces

Sur ce site, le gouvernement apporte une sensibilisation et une assistance en terme de cyber menaces : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

- ### ❖ La MDAV (Maison des Associations de la Vendée) a communiqué dans sa **Lettre d'information d'avril ACTUASSO**, l'ensemble des dispositifs et des aides actuellement en place pour les associations :
- La Crise sanitaire impacte non seulement les entreprises, mais également la vie associative <https://www.mdavendee.fr/newsletter/2019/actu-asso-n-71/>

D- Informations diverses

- ❖ Le marché alimentaire est maintenu le samedi matin, après accord de la Préfecture. Des ganivelles assurent la mise en place des gestes barrières. Merci de bien respecter le fléchage.
- ❖ Retrouvez certains marchands ambulants, Place de la République :
 - Le Bif-Truck le vendredi matin
 - Le Fromage des Taillis le vendredi matin
 - La Tarte Rit le mardi après-midi
 - Food Session (burger) : commande par téléphone au **06 72 33 09 58** et livraison à domicile les vendredis soirs
 - Marchand d'huîtres le dimanche matin
- ❖ Aucune décision n'est encore prise pour la foire mensuelle du 25 mai.
- ❖ **8 Mai** : Un dépôt de gerbe sera organisé par la municipalité. La population n'est pas conviée pour respecter le confinement. **A 11h la sirène retentira** dans la ville et sera suivie d'une minute de silence, chacun pourra s'y associer de son domicile, il est aussi possible de déposer aux fenêtres et/ou balcons, un symbole, soit un drapeau tricolore, une bougie ou un photophore, en hommage à nos morts pour La France.

Le 7 mai, si l'évolution de l'épidémie est favorable, la fin du confinement sera confirmé à partir du 11 mai. La situation sera réévaluée fin mai et d'autres mesures entreront en vigueur à partir du 2 juin. Le tableau, ci-dessous, recense les dates d'ouverture et de reprise des différents lieux de vie et activités de la vie quotidienne

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		

Pour connaître les dernières actualités de la municipalité, vous pouvez nous suivre sur la page facebook/villedeLaChâtaigneraieSiteOfficiel/ ou sur notre site internet : www.lachataigneraie.eu